

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

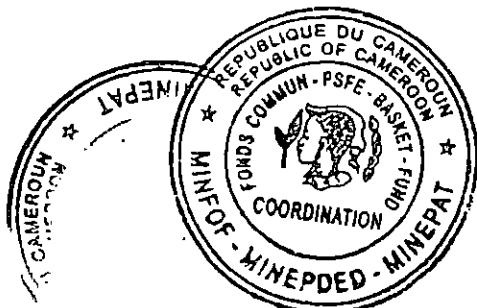
### DEMANDE DE COTATION

N° 0005/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 DU 10 JANVIER 2023  
RELATIVE A LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE  
L'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES  
SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Financement : Budget du Fonds Commun PSFE 2022

IMPUTATION : Ligne PTBA 4.4.4.1.3

### DOSSIER DE CONSULTATION



## Préambule :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : Avis de Consultation ;
- Pièce 1 : Le Règlement de la Consultation ;
- Pièce 2 : Le modèle de lettre de Soumission ;
- Pièce 3 : Description technique et quantitatif des travaux et fournitures ;
- Pièce 4 : Cadre de détail estimatif, descriptif et quantitatif
- Pièce 5 : Le tableau de comparaison des offres ;
- Pièce 6 : Le projet de Lettre Commande ;
- Pièce 7 : Les Modèles de pièce ;
- Pièce 8 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions de soumission dans le cadre des marchés publics

**Il est recommandé aux soumissionnaires de service de bien lire les Instructions de même que, les spécifications techniques des travaux, matériels et équipements demandés, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.**

**A ce titre, ils devront prendre soin de compléter la lettre de demande de cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.**

**En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente Demande de Cotation, et ce dans le but de les améliorer, le fournisseur devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.**



## Table des Matières

<b>Pièce 0 – Avis de Consultation .....</b>	<b>4</b>
<b>Pièce 1– Le Règlement de la Consultation .....</b>	<b>8</b>
<b>Pièce 2– Le modèle de lettre de Soumission .....</b>	<b>12</b>
<b>Pièce 3 – Description technique des fournitures.....</b>	<b>13</b>
<b>Pièce 4 – Cadre du détail estimatif, descriptif et quantitatif .....</b>	<b>15</b>
<b>Pièce 5 – Le tableau de comparaison des offres.....</b>	<b>16</b>
<b>Pièce 6 – Le Modèle de Lettre Commande .....</b>	<b>17</b>
<b>Pièce 7 – Les Modèles de pièce .....</b>	<b>29</b>
<b>Pièce 8 – Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions de soumission dans le cadre des marchés publics.....</b>	<b>30</b>





AVIS DE CONSULTATION N° 005 /AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 DU 10 JAN 2023  
RELATIF A LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE L'AMENAGEMENT  
ET SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES SERVICES CENTRAUX DU  
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE.

**1. Objet**

Le Ministre des Forêts et de la Faune lance un avis de consultation pour une Demande de Cotation en vue de la sélection d'une entreprise de droit Camerounais, chargée de l'aménagement et sécurisation de la salle serveur des services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune.

**2. Participation**

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

**3. Financement**

La prestation est financée par le budget du Fonds Commun - PSFE de l'exercice 2022.

**4. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de cette prestation est de 12 044 250 (douze millions quarante-quatre mille deux cent cinquante) FCFA TTC.

**5. Délai de livraison**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des prestations est de trente (30) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer.

**6. Attribution**

La prestation sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre aura été déterminée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation et jugée la moins-disant.

**7. Pièces administratives à fournir**

(1) Chaque offre devra être constituée des pièces suivantes :

- a) une déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée et signée par laquelle, le soumissionnaire accepte expressément toutes les conditions de la Demande de Cotation et s'engage à les respecter ;
- b) une copie certifiée du Registre de Commerce ;
- c) une attestation de non faillite datant de moins trois mois délivrée par le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance du lieu de la résidence du soumissionnaire ;
- d) une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ;
- e) une attestation de non-redevance ;
- f) une quittance attestant le paiement des frais d'achat du dossier de consultation tel que précisé dans le présent avis ;
- g) une attestation datant de moins de trois mois signée par le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou par un Chef de Centre certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse ;
- h) une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- i) une déclaration d'engagement ;

(2) Chacune des offres devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé.

(3) Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, ci-dessus, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conforme par le service émetteur. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

#### **8. Consultation, retrait du dossier et remise des offres**

Le Dossier de Consultation peut être retiré au Service des Marchés du MINFOF (sis au 8<sup>ème</sup> étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807), contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de quinze mille (15 000) Francs CFA.

Les offres rédigées en français ou en anglais, en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tel, seront déposées sous pli fermé, au plus tard le 24/07/2023 au Service des Marchés (sis au 8<sup>ème</sup> étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807), sous enveloppe cachetée, adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

**«AVIS DE CONSULTATION N° 808 /AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 DU 10/07/2023**  
**RELATIF A LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE CHARGE DE L'AMENAGEMENT ET**  
**SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE**  
**DES FORETS ET DE LA FAUNE**  
**«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»**

#### **9. Caution de soumission**

Les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou tout autre établissement financier, agréé par le Ministère des Finances, d'un montant égal à **deux cent quarante mille huit cent quatre-vingt-cinq (240 885) FCFA**. Le délai de validité de la caution est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

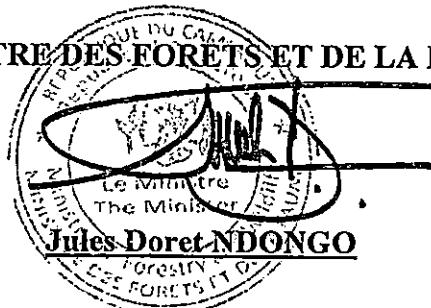
## **10. Ouverture des offres**

Les offres rédigées en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tel, seront dépouillées au plus tard le 7/1/2023 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Fonds Commun - PSFE, dans la salle de réunion de la coordination du Fonds Commun sise au 2<sup>ème</sup> étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

**NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »**

Yaoundé le 10 JAN 2023

**LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE**



### **Ampliations :**

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président de la CSPM (pour information) ;
- Service des Marchés (pour archivage) ;
- Coordi-FC (pour archivage) ;
- Affichage (pour information).

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUSS-DIRECTION DU BUDGET ET DU MATERIEL

SERVICE DES MARCHES



[www.minfof.cm](http://www.minfof.cm)

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB DEPARTMENT OF BUDGET AND MATERIAL

PROCUREMENT SERVICE

CONSULTATION NOTICE 0005 /AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 OF 0 JAN 2022  
RELATING TO THE SELECTION OF A COMPANY IN CHARGE OF THE  
INSTALLATION AND SECURITY OF THE SERVER ROOM OF THE CENTRAL  
SERVICES OF THE MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE.

### **1. Subject**

The Minister of Forestry and Wildlife hereby launches a consultation notice for a Quotation Request aimed at selecting a Cameroonian company in charge of the installation and security of the server room of the Central Services of the Ministry of Forestry and Wildlife.

### **2. Participation**

Participation in this consultation is open to Cameroonian companies with proven experience in the field.

### **3. Funding**

The service is funded by the Common Fund - PSFE budget for the year 2022.

### **4. Estimated Cost**

The estimated cost of this service is 12,044,250 (twelve million forty-four thousand two hundred and fifty) FCFA including taxes and VAT.

### **5. Delivery Deadline**

The maximum period of execution provided for by the Employer for the delivery of the services is thirty (30) days, from the date of notification of the service order to start.

### **6. Assignment**

The service shall be assigned to the bidder whose bid is determined to be substantially in compliance with the provisions of the Consultation File and to be the lowest priced.

### **7. Administrative Documents Required**

- (1) Each bid shall include the following documents:

- a) A dated, stamped and signed Declaration of Intent to Bid in which the bidder expressly accepts all the terms of the Quotation and undertakes to comply with them;
- b) A certified copy of the Trade Register;
- c) A certificate of non-bankruptcy of less than three months issued by the Court of First Instance of the bidder's place of residence;
- d) A bank certificate issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance;
- e) A debt clearance certificate;
- f) A payment receipt for the purchase of the consultation file as specified in this notice;
- g) A signed certificate of less than three months from the Director General of the National Social Insurance Fund or a Manager of the Centre certifying that the bidder has fulfilled its obligations to the said fund;
- h) A certificate of non-exclusion from public contracts issued by the Public Procurement Regulatory Agency (ARMP);
- i) A statement of commitment;

- (2) Each of the bids must be quoted exclusive of value added tax (VAT) and inclusive of all taxes (TTC) and must be accompanied by the signed bid form.
- (3) The administrative documents required above must be produced in originals or in certified true copies by the issuing department, otherwise they will be rejected. They must be less than three (03) months old and have been issued after the date of signature of the consultation notice.

#### **8. Consultation, collection of the file and submission of bids**

The Consultation File may be collected from the MINFOF Procurement Department (located on the 8th floor of the Government Building No. 2, room 807), upon presentation of a payment receipt to the Treasury of the non-refundable amount of fifteen thousand (15,000) CFA francs.

Bids written in French or English, in eight (08) copies including one (01) original and seven (07) copies marked as such, shall be submitted in a sealed envelope, latest on 24/02/2023 to the Contracts Department (located on the 8th floor of the Government Building No. 2, door 807), addressed to the project owner with the mention:

**"CONSULTATION NOTICE No. 005 /AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 OF  
10/01/23 RELATING TO THE SELECTION OF A COMPANY IN CHARGE OF THE  
INSTALLATION AND SECURITY OF THE SERVER ROOM OF THE CENTRAL  
SERVICES OF THE MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE.**  
**(To be opened only during the tender evaluation session) "**

#### **9. Bid Bond**

Bids must be accompanied by a bid bond issued by a first class bank or any other financial institution, approved by the Ministry of Finance, of an amount equal to two hundred and forty thousand eight hundred and eighty-five (240,885) FCFA. The period of validity of the guarantee is ninety (90) days from the deadline for bid submission.

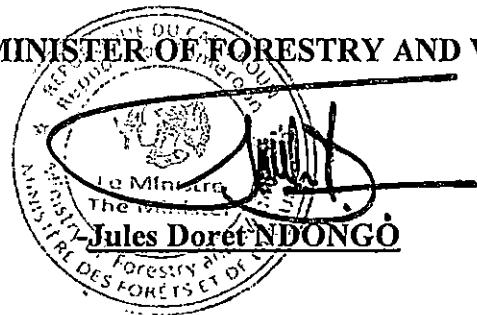
## 10. Opening of Bids

Bids written in French or English in eight (08) copies, one (01) original and seven (07) copies marked as such, shall be opened latest on 24/02/2022 at 2 p.m. by the Special Commission for the Award of Contracts of the Common Fund - PSFE, in the meeting room of the coordination of the Common Fund located on the 2nd floor of the Regional Delegation of Forestry and Wildlife of the Centre, in the presence of bidders or their duly mandated representatives

N.B: "*In case of corruption, please call or send an SMS to the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48*".

Yaounde, 10 JAN 2022

THE MINISTER OF FORESTRY AND WILDLIFE



### Copies:

- ARMP (for publishing and records); /
- President of the CSPM (for information);
- Procurement Service (for records);
- Coordi-FC (for records);
- Posting (for information).

## PIECE N° I REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article 1<sup>er</sup> - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit la prestation faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettres commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - a) L'avis de consultation
  - b) Le règlement de la consultation
  - c) Le modèle de lettre de soumission,
  - d) Le descriptif technique des fournitures
  - e) Le cadre du détail estimatif, descriptif et quantitatif
  - f) Le tableau de comparaison des offres
  - g) Le modèle de lettre commande,
  - h) La liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions de soumission dans le cadre des marchés publics.
- 1.3 Le cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

### **2.2. PREPARATION DES OFFRES**

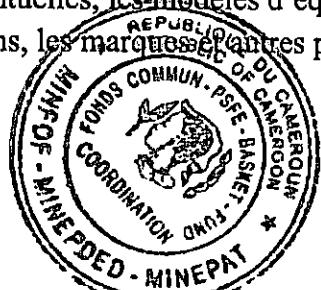
#### Article 2 - Langue des offres

Les offres ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

#### Article 3 - Documents constitutifs des offres

L'offre présentée par le soumissionnaire en un seul document comprendra les pièces suivantes dûment remplies:

- (a) La lettre de soumission datée, signée et timbrée au tarif en vigueur;
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) Le projet de Lettre Commande rempli daté et signé ;
- (d) Les annexes éventuelles (mémo sur modifications éventuelles, les modèles d'équipements proposés, les fiches techniques, les prospectus, les noms, les marques et autres précisions techniques nécessaires).



- (e) Le dossier administratif complet comprenant les originaux ou les copies certifiées conformes des pièces suivantes en cours de validité :
1. Une copie certifiée du registre de commerce ;
  2. Une copie certifiée de la carte de contribuable ;
  3. Une copie certifiée conforme de l'Attestation de non redevance ;
  4. Une attestation de non- faillite ;
  5. Une attestation de domiciliation bancaire ;
  6. Une attestation pour soumission (CNPS) ;
  7. Une caution de soumission d'un montant équivalent à FCFA **deux cent quarante mille (240 885)** et délivrée par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le MINFI (liste des établissements bancaires/financiers joints en annexe) ;
  8. L'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
  9. La quittance d'achat du dossier de demande de cotation.

#### **Article 4 - Cotation**

- 4.1 Le cocontractant précisera dans la soumission le lieu et le délai de la prestation, ainsi que la nature des prix :
- a. hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA) ;  
et
  - b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC).
- 4.2 Le cocontractant complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques de la prestation dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de la prestation qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.
- 4.3 Le cocontractant remplira et signera le projet de lettre commande, après l'avoir paraphé à chaque page.

#### **Article 5 - Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

#### **Article 6 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90 jours) à compter de la date fixée pour la remise des offres.

### **2.3.- DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Le cocontractant placera l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tel qu'indiqués dans l'avis de consultation.



## **Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de consultation.

## **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

### **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

- 9.1** La Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.
- 9.2** La Commission de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 - Attribution de la lettre commande**

La Commission Spéciale de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au cocontractant dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre commande,
- d) Le délai de livraison.

### **Article 13 - Signature de la lettre commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au cocontractant qui se chargera de l'enregistrement de la procédure en vigueur.



## **Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de commission et les cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.



**PIECE N° II**  
**MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION**

Date : .....

Je, soussigné..... *[Indiquer le nom et la qualité du signataire]* représentant la société, l'entreprise ou le groupement ..... dont le siège social est à ..... inscrite au registre du commerce de..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Consultation pour l'aménagement et la sécurisation de la salle serveur des services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune

Me soumets et m'engage à réaliser ladite prestation conformément au Dossier de demande de cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à

Montants	Prix hors TVA	Montant TVA	Prix TTC
en chiffres			
en lettres			

- M'engage à réaliser ladite prestation dans un délai de ..... mois ;
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants: arrêté .....

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre de la présente Lettre-commande en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de.....auprès de la banque.....: Agence de.....

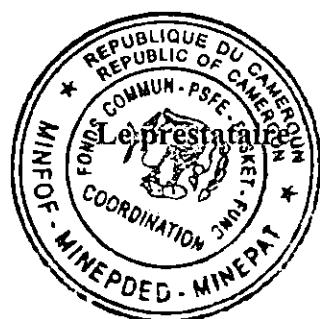
Avant signature de la Lettre-Commande, la présente soumission acceptée par vous, vaudra engagement entre nous.

*Fait à.....le.....*

Signature de.....

En qualité de.....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de.....

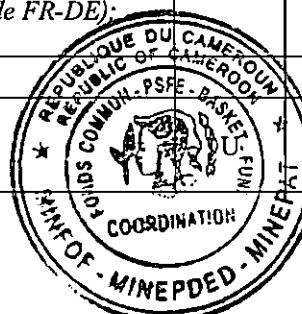


**PIECE N° III**  
**DESCRIPTION TECHNIQUE DES FOURNITURES**

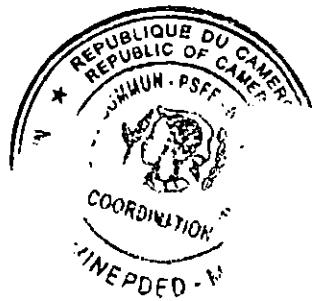
AVIS DE CONSULTATION N°0005/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 DU 10 JANVIER 2023  
RELATIF A LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE L'AMENAGEMENT ET  
SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE  
DES FORETS ET DE LA FAUNE

Le tableau ci-dessous présente la liste du matériel à livrer dans chaque site

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE
1	<i>Installation d'une ligne électrique dédiée, régulée et calibrée pour la salle des serveurs</i>		
	<i>Mise à niveau du câblage électrique, installation des équipements de protection (50 m câble électrique triphasé 4G 6 mm<sup>2</sup>, RO2V, 01 coffret électrique, 01 différentiel 40A, 02 disjoncteurs 32A, 01 bandeau d'alimentation avec disjoncteur 16A, etc.)</i>	FF	1
2	<i>Installation d'une ligne électrique dédiée, régulée et calibrée pour le 6ème étage</i>		
	<i>Mise à niveau du câblage électrique, installation des équipements de protection (20 m câble électrique triphasé 4G 6 mm<sup>2</sup>, RO2V, 01 coffret électrique, 01 différentiel 40A, 01 disjoncteur 32A, 01 bandeau d'alimentation avec disjoncteur 16A, etc.)</i>	FF	1
3	<i>Installation d'une ligne électrique dédiée, régulée et calibrée pour le 7ème étage</i>		
	<i>Mise à niveau du câblage électrique, installation des équipements de protection (20 m câble électrique triphasé 4G 6 mm<sup>2</sup>, RO2V, 01 coffret électrique, 01 différentiel 40A, 01 disjoncteur 32A, 01 bandeau d'alimentation avec disjoncteur 16A, etc.)</i>	FF	1
4	<i>Installation d'une ligne électrique dédiée, régulée et calibrée pour le 8ème étage</i>		
	<i>Mise à niveau du câblage électrique, installation des équipements de protection (20 m câble électrique triphasé 4G 6 mm<sup>2</sup>, RO2V, 01 coffret électrique, 01 différentiel 40A, 01 disjoncteur 32A, 01 bandeau d'alimentation avec disjoncteur 16A, etc.)</i>	FF	1
5	<i>Achat et installation des onduleurs en remplacement de ceux déjà défectueux aux 17ème, 8ème, 7ème et 6ème étage</i>		
	<b>Onduleur Rackable APC 1500VA Smart-UPS</b> ✓ APC Smart-UPS SMT, 230V - Onduleur 1500 VA - montage en rack 2U - SMT1500RMI2U - Line-interactive, Régulateur automatique de tension (AVR), Écran LCD, 4 Prises IEC-C13, Logiciel d'arrêt; ✓ Type de prise d'alimentation : Type C/EF – 2 broches (prise européenne/hybride FR-DE); ✓ Puissance : 1000 Watts	U	4
6	<i>Achat et installation d'une colonne de climatisation de 6cv</i>		
	<b>Type de climatiseur</b> : Climatiseur Armoire Capacité : 6cv		1



7	<b>Fabrication et pose d'un faux plancher de 11 m<sup>2</sup> et d'une porte métallique peinte en noir de 88cm x 205cm</b>		
	Fabrication et pose d'un faux plancher de 11 m <sup>2</sup> Dimension : longueur : 5m, largeur : 2.5m, hauteur environ 20 cm Caractéristiques : super data OB 40 en céramique avec les accessoires de pose (poteaux avec pieds réglables en combinaison avec stringers)	U	1
	Fabrication et fixation d'une porte métallique peinte en noir Dimension : Largeur : 88 cm, hauteur : 205 cm Construction : Tôle : Tube : carré 30x1.5 (lourd), Cornière de 35x35mm, Trois paumelles grille de 80 ; Couvre joints avec un fer plat de 25x3mm, Anti rouille de protection noir, Peinture à huile rossignolé noir, Serrure vachette avec poignet en inox lux, boulonné sur le battant.	U	1
8	<b>Livraison d'un pot de peinture, du plâtre et accessoires, puis traitement des murs et colmatage de tous les trous de souris dans la salle des serveurs</b>		
	Pot de peinture SEIGNEURIE PANTEX 800 blanc 30kg et accessoires	FF	1
	Plâtre et accessoires	FF	1
	Travaux de traitement des murs et colmatage de trous	FF	1



## PIECE N° IV

## CADRE DU DETAIL ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

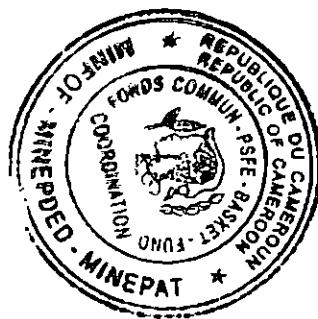
DOSSIER DE CONSULTATION N° 0005/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 DU 10 JANVIER 2023

RELATIVE A LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE, CHARGEE DE L'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Date limite de remise des offres le \_\_\_\_\_ à 13 heures.

(à remplir par le candidat à partir du descriptif)

No	Description détaillée des prestations	Unité	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres)	Prix Total	Livraison	
						délai	lieu



## PIECE N° V

### TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

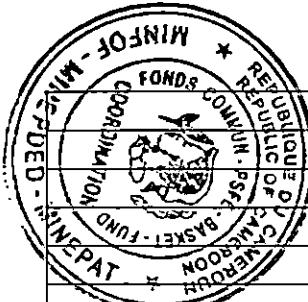
DOSSIER DE CONSULTATION N° 0005/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 DU 10 JANVIER 2023  
RELATIVE A LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE, CHARGEE DE L'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE.

Date limite de remise des offres le \_\_\_\_\_ à 13 heures.

### TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								

#### Membres de la Commission Spéciale de Passation des Marchés :



NOM	FONCTION	SIGNATURE
	Président	
	Membre	
	Secrétaire	

PIECE N° VI

1. MODELE DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_ / LC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 DU \_\_\_\_\_  
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°0005/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022  
DU 10 JANVIER 2023 AVEC LA SOCIETE \_\_\_\_\_ RELATIVE A LA SELECTION D'UNE  
ENTREPRISE, CHARGEES DE L'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA SALLE  
SERVEUR DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA  
FAUNE.

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE : .....

ADRESSE : .....

BP : .....

OBJET : AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES  
SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE.

LIEU DE LIVRAISON : Ministère des Forêts et de la Faune

MONTANT : ..... F CFA TTC

DELAI : trente (30) jours

FINANCEMENT : Budget du Fonds Commun PSFE 2022

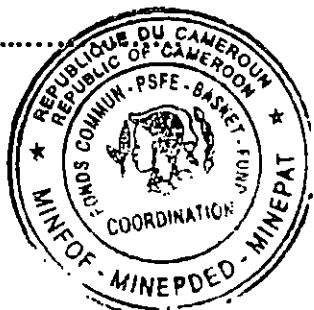
IMPUTATION : Ligne PTBA 4.4.4.1.3

SOUSCRITE LE : .....

SIGNEE LE : .....

NOTIFIEE LE : .....

ENREGISTREE LE : .....



ENTRE

LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, REPRESENTEE PAR LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE CI-APRES DESIGNE :

« LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'UNE PART,

ET :

LA SOCIETE : .....

BP : .....

TEL. : .....

N° DU CONTRIBUABLE .....

N° COMPTE BANCAIRE .....

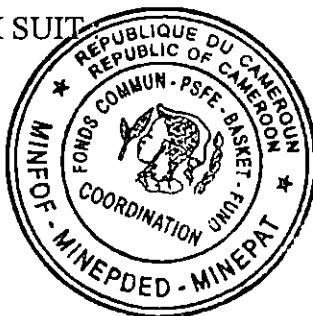
représentée par son Directeur Général : .....

Ci-après désignée :

"LE COCONTRACTANT"

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT



# **SOMMAIRE**

## **CHAPITRE I : GENERALITES**

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

## **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

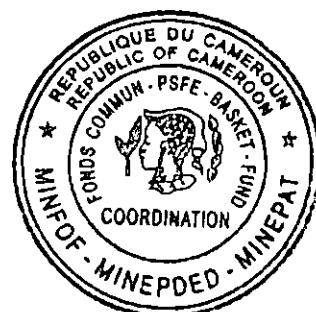
- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE COCONTRACTANT
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE
- ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

## **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

## **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

- ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 22 - LITIGES
- ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE



# CHAPITRE I - GENERALITES

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande est relative à la sélection d'une entreprise, chargée de l'aménagement et sécurisation de la salle serveur des services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune.

La description des fournitures est indiquée à l'article 11 ci-après.

## **ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

## **ARTICLE 3 - DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS**

### **3.1. Définitions générales**

- Le Maître d'Ouvrage est : **le Ministre des Forêts et de la Faune** ;
- Le Chef de Service du Marché est : **le Directeur des Affaires Générales** ;
- L'Ingénieur du Marché est : **le chef Cellule Informatique**.

### **3.2. Nantissement**

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Ministre des Forêts et de la Faune** ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Ministre des Forêts et de la Faune** ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : **La Coordination du Fonds Commun**.
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : **l'Ingénieur du Marché**.

## **ARTICLE 4 - LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES**

**4.1.** La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

**4.2.** Le Prestataire s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## **ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

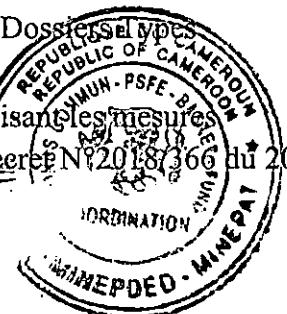
- ⊕ le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- ⊕ la soumission du cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires à la description technique ci-dessus citée ;
- ⊕ le détail estimatif ;
- ⊕ le bordereau descriptif quantitatif.



## **ARTICLE 5 - TEXTES GENERAUX**

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux suivants :

- La Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- La Loi N°2019/026 du 16 Décembre 2021, portant loi de finances de la République du Cameroun au titre de l'exercice 2022 ;
- La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques
- La Loi n°74/18 du 05 décembre 1974 relative au Contrôle des Ordonnateurs, Gestionnaires et Gérants des crédits et des Entreprises d'Etat ;
- Le Décret N°2005/5155/PM du 30 novembre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale pour la régulation des marchés publics ;
- Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
- Le Décret n° 2003 /651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés ;
- Le Décret n° 2012 /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
- Le Décret n° 2012 /076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- L'Arrêté N°095/A/MINMAP du 10 mars 2016 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés au titre du Fonds Commun du Programme Sectoriel Forêt-Environnement ;
- L'arrêté N°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais des dossiers d'Appel d'Offres ;
- La Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
- La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- La circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- La circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du Système des Marchés publics ;
- La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- L'Arrêté N°038/CAB/PM du 15 mai 2014 mettant en vigueur les Dossiers Types d'Appels d'Offres pour la Passation des Marchés Publics ;
- La Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;



- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés de travaux, de fournitures de services et de prestations intellectuelles mis en vigueur par l'arrêté n° 0033/SG/PM du 13 février 2007 ;
- Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) et normes applicables aux prestations faisant l'objet du Marché ;
- Les Règles de la KFW pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires : <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergabe-F.pdf>
- L'ensemble des textes régissant le Fonds Commun PSFE ;
- Les normes en vigueur ;
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

## **ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LA PRESTATION**

**6.1** Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage ;

**6.2** Le lieu de livraison : MINFOF

## **ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT**

Le cocontractant fait élection de domicile

à : .....

BP : .....

TEL. : .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## **ARTICLE 8 - ORDRES DE SERVICE**

**8.1.** L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'ouvrage** et notifié par le **Chef de Service du Marché** avec copie à l'**Ingénieur du Marché** et à la **Matco**.

**8.2.** Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service du Marché** avec copie à l'**Ingénieur du Marché** et à la **Matco**.

**8.3.** Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de service du marché** avec copie à l'**Ingénieur du Marché** et à la **Matco**.

**8.4.** Le Prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

## **CHAPITRE II - EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT**

Le cocontractant a pour mission de livrer les matériels tels que décrits dans l'article 11 sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.



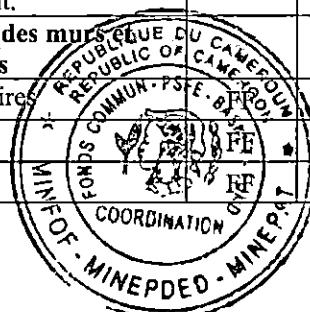
## ARTICLE 10 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du cocontractant consisteront à procéder à l'aménagement et sécurisation de la salle serveur des services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune.

## ARTICLE 11 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Le tableau ci-dessous présente la liste du matériel à livrer dans chaque site

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE
1	<i>Installation d'une ligne électrique dédiée, régulée et calibrée pour la salle des serveurs</i>		
	<i>Mise à niveau du câblage électrique, installation des équipements de protection (50 m câble électrique triphasé 4G 6 mm<sup>2</sup>, RO2V, 01 coffret électrique, 01 différentiel 40A, 02 disjoncteurs 32A, 01 bandeau d'alimentation avec disjoncteur 16A, etc.)</i>	FF	1
2	<i>Installation d'une ligne électrique dédiée, régulée et calibrée pour le 6ème étage</i>		
	<i>Mise à niveau du câblage électrique, installation des équipements de protection (20 m câble électrique triphasé 4G 6 mm<sup>2</sup>, RO2V, 01 coffret électrique, 01 différentiel 40A, 01 disjoncteur 32A, 01 bandeau d'alimentation avec disjoncteur 16A, etc.)</i>	FF	1
3	<i>Installation d'une ligne électrique dédiée, régulée et calibrée pour le 7ème étage</i>		
	<i>Mise à niveau du câblage électrique, installation des équipements de protection (20 m câble électrique triphasé 4G 6 mm<sup>2</sup>, RO2V, 01 coffret électrique, 01 différentiel 40A, 01 disjoncteur 32A, 01 bandeau d'alimentation avec disjoncteur 16A, etc.)</i>	FF	1
4	<i>Installation d'une ligne électrique dédiée, régulée et calibrée pour le 8ème étage</i>		
	<i>Mise à niveau du câblage électrique, installation des équipements de protection (20 m câble électrique triphasé 4G 6 mm<sup>2</sup>, RO2V, 01 coffret électrique, 01 différentiel 40A, 01 disjoncteur 32A, 01 bandeau d'alimentation avec disjoncteur 16A, etc.)</i>	FF	1
5	<i>Achat et installation des onduleurs en remplacement de ceux déjà défectueux aux 17ème, 8ème, 7ème et 6ème étage</i>		
	<b>Onduleur Rackable APC 1500VA Smart-UPS</b> ✓ APC Smart-UPS SMT, 230V - Onduleur 1500 VA - montage en rack 2U - SMT1500RMI2U - Line-interactive, Régulateur automatique de tension (AVR), Écran LCD, 4 Prises IEC-C13, Logiciel d'arrêt; ✓ Type de prise d'alimentation : Type C/EF – 2 broches (prise européenne/hybride FR-DE); ✓ Puissance : 1000 Watts	U	4
6	<b>Achat et installation d'une colonne de climatisation de 6cv</b>		
	<b>Type de climatiseur : Climatiseur Armoire</b> Capacité : 6cv	U	1
7	<b>Fabrication et pose d'un faux plancher de 11 m<sup>2</sup> et d'une porte métallique peinte en noir de 88cm x 205cm</b>  Fabrication et pose d'un faux plancher de 11 m <sup>2</sup> Dimension : longueur : 5m, largeur : 2.5m, hauteur environ 20 cm Caractéristiques : super data OB 40 en céramique avec les accessoires de pose (poteaux avec pieds réglables en combinaison avec stringers)	U	1
	Fabrication et fixation d'une porte métallique peinte en noir Dimension : Largeur : 88 cm, hauteur : 205 cm Construction : Tôle : Tube : carré 30x1.5 (lourd), Cornière de 35x35mm, Trois paumelles grille de 80 ; Couvre joints avec un fer plat de 25x3mm, Anti rouille de protection noir, Peinture à huile rossignolé noir, Serrure vachette avec poignet en inox lux, boulonné sur le battant.	U	1
8	<b>Livraison d'un pot de peinture, du plâtre et accessoires, puis traitement des murs et colmatage de tous les trous de souris dans la salle des serveurs</b>  Pot de peinture SEIGNEURIE PANTEX 800 blanc 30kg et accessoires		
	Plâtre et accessoires	FF	1
	Travaux de traitement des murs et colmatage de trous	FF	1



## **ARTICLE 12 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE COCONTRACTANT**

Le fournisseur devra, dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d’Ouvrage les documents suivants :

- *Copie de la facture du fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total;*
- *Notification de la livraison;*
- *Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur;*
- *Certificat d'origine.*

## **ARTICLE 13 - RECEPTION DE LA PRESTATION**

### **13. 1 Réception technique**

Le cocontractant devra avertir le Maître d’Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison. En fonction de ce délai, le Maître d’Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée par une commission composée comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| 1. Le Maître d’Ouvrage ou son Représentant .....                     | Président   |
| 2. Le Chef de Service du Marché.....                                 | Membre      |
| 3. L’Ingénieur du marché.....  | Rapporteur  |
| 4. Le Chef de Service des Marchés du MINFOF ou son représentant..... | Membre      |
| 5. L’Ingénieur de tâche.....   | Membre      |
| 6. Deux représentants de la MATCO.....                               | Membre      |
| 7. Un représentant du MINMAP.....                                    | Observateur |
| 8. Le Co-contractant .....   | Invité      |

### **13.2 Commission de réception**

Elle vérifiera la conformité des prestations avec les prescriptions de la lettre commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de prestation conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission de réception séance tenante.

### **13.3 Réception provisoire**

Le prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins sept (7) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Il assiste à la réception en qualité d'invité.

Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de Réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire de la prestation exécutée, s'il y a lieu. La réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la Commission.

#### **13.3.1 La période de garantie commence à la date de cette réception provisoire.**

**13.3.2 Pendant la période de garantie qui est de trois (03) mois à compter de la date de réception provisoire des matériels et équipements, le Cocontractant est tenu de maintenir, à ses frais, les matériels et les équipements en état de fonctionnement normal.**



### **13.4 Réception définitive**

La Commission de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

#### **13.4.1 Modalités de la réception définitive**

- La réception définitive s'effectuera dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la fin de la période de garantie qui est de trois (03) mois à compter de la date de réception provisoire de la prestation ;
- Le document à fournir est le procès-verbal de réception provisoire.

#### **13.4.2 Réception définitive**

- La réception définitive obéit à la même procédure que celle de la réception provisoire.
- La réception définitive marque la fin du marché et libère le Co-contractant de toutes ses obligations.

## **ARTICLE 14 – GARANTIES**

### **14.1 Délai de garantie**

La période de garantie est de trois (03) mois.

### **14.2 Retenue de garantie**

A compter de la date de réception provisoire.

### **14.3 Le cautionnement définitif**

Le prestataire devra fournir un cautionnement définitif d au taux de 2% du montant TTC de la lettre commande.

## **ARTICLE 15 - ASSURANCE**

Les risques de toute nature doivent être couverts par le cocontractant. Le Maître d’Ouvrage doit être dégagé de toute obligation.

## **CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINANCIERES**

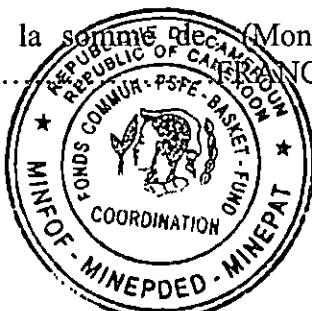
## **ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX**

Le cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

## **ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE**

Le montant total de la présente lettre commande s'élève à la somme de (Montant en chiffres)..... F CFA TTC (Montant en lettres)..... TTC) conformément au détail estimatif ci-dessous.



## **DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

## L'aménagement et sécurisation de la salle serveur des services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune.

## Financement : Budget du Fonds Commun - Exercice 2022.

Désignation	Spécification	Unité	Qté	P.U.	P.T.
				TOTAL H.T.	
				TVA 19,25%	
				I.R. 2,2% ou 5,5%	
				TOTAL TTC	
				NET A PAYER	

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de : \_\_\_\_\_.

## **ARTICLE 18 : Modalités de paiement**

### 17.1. Monnaie de compte et monnaie de paiement :

La monnaie de compte du présent marché est le Francs CFA. Le paiement de la prestation se fera en Francs CFA.

## 17.2. Modalités de paiement :

Le paiement s'effectuera ainsi qu'il suit :

1)	75% du montant de la Lettre commande	Après restitution du rapport provisoire
2)	25% du montant de la Lettre commande	Après validation et réception du rapport final

## **ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Ministre des Forêts et de la Faune se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commandé par virement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la (Nom de la Banque)..... au nom de (Fournisseur).....

## ARTICLE 20 - REGIME FISCAL

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d’Ouvrage (ou le Maître d’Ouvrage Délégué).

## **ARTICLE 21- TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur du C.A.T.



## CHAPITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES

### **ARTICLE 22- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Vingt (20) exemplaires de la présente lettre commande seront édités en recto/verso par le cocontractant et diffusés par le Ministère des Forêts et de la Faune.

### **ARTICLE 23 - LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

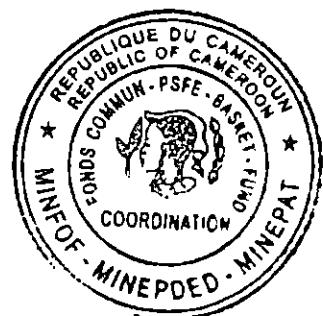
A défaut de règlement à l'amiable, tout litige découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

### **ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 25 ET DERNIER - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande ne sera validée qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au cocontractant.



PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE  
LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_ / LC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022 DU \_\_\_\_\_  
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°0005/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2022  
DU 10 JANVIER 2023 AVEC LA SOCIETE \_\_\_\_\_ RELATIVE A LA SELECTION D'UNE  
ENTREPRISE, CHARGEE DE L'ACHAT DU MATERIEL POUR L'AMENAGEMENT ET  
SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES SERVICES CENTRAUX DU  
MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE.

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE :** .....

**ADRESSE :** .....

**BP :** .....

**OBJET :** AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA SALLE SERVEUR DES SERVICES  
CENTRAUX DU MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE.

**LIEU DE PRESTATION:** MINFOF.

**MONTANT :** ..... F CFA TTC

**DELAI :** 30 jours

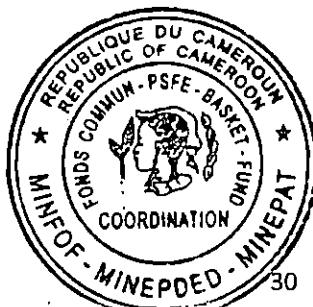
**FINANCEMENT :** Budget du Fonds Commun PSFE 2022

**IMPUTATION :** Ligne PTBA 4.4.4.1.3

**LUE ET ACCEPTEE  
LE COCONTRACTANT**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**SIGNEE PAR LE MINISTRE  
DES FORETS ET DE LA FAUNE**



A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

## PIECE N° VII :

### MODELES DES PIECES

#### MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] relative à la fourniture du matériel pour l'aménagement et sécurisation de la salle serveur des services centraux du Ministère des Forêts et de la Faune.

Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune, Maître d'Ouvrage, pour la somme de \_\_\_\_\_ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement [indiquer le Maître d'Ouvrage], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par la Soumission dans son offre ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune pendant la période de validité.
  - a. Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
  - b. Manque à fournir la garantie bancaire de bonne exécution, comme prévu dans les Instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune, un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que Monsieur \_\_\_\_\_ soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer le Maître d'Ouvrage] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans le délai de



## PIECE N° VIII

### LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

#### I) BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11834, Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P 2933, Douala;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962,
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600, Douala;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1925, Douala ;
6. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala BOA Cameroun;
7. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4571, Douala;
8. Commercial Bank -Cameroun (CBC), B.P. 4004, Douala;
9. Crédit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA-BANK) B.P. 30388, Yaoundé ;
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala;
11. National Financial Credit Bank (NFC Bank), B.P. 6578, Yaoundé;
12. Société Commerciale De Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300, Douala ;
13. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4042, Douala;
14. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1784, Douala;
15. Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala;
16. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2088, Douala;

#### II) COMPAGNIES D'ASSURANCES :

1. Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
2. Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala
3. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
4. Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
5. Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
6. CPA S.A, B.P. 54, Douala
7. Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
8. Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
9. SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
10. Saham Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala
11. Zenithe Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala

